

## Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

Adresse pour tout courrier postal CNEEA-K.Mokaddem 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON  
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

[contact@cneea.fr](mailto:contact@cneea.fr)

### QUI SAUVERA L'ÉCOLE D'ART DE PERPIGNAN ?

*La situation critique de l'école d'art de Perpignan (HEART)  
ne permet plus les analyses douteuses et les positions incertaines.  
Elle pose déjà cette question de manière impérieuse :*

#### **Faut-il laisser les étudiants sauver seuls l'école ?**

Elle est aussi révélatrice d'une certaine incurie et hypocrisie.

Depuis l'établissement des EPCC territoriaux, l'état des écoles, de toutes les écoles ne cesse de se dégrader.

Aucun statut d'EPCC ne permettra, en l'état actuel, d'endiguer la destruction et la disparition d'écoles. En effet, quelle autonomie réelle possède cette structure ?

Presque aucune...

L'EPCC met les écoles aux mains d'intérêts qui les instrumentalisent.

Il ne faut pas croire que les directeurs ou leurs épigones pourront y changer quelque chose. Il ne faut pas oublier qu'ils ne sont que les employés du conseil d'administration et s'ils ne sont parfois que les spectateurs de la désagrégation des établissements, parfois les projets d'établissements qu'ils ont proposé au conseil d'administration lors de leur recrutement, sans concertation avec les équipes enseignantes, participent de cette dynamique.

Ne serait-il pas enfin temps, comme dans d'autres établissements d'enseignement

supérieur, de mettre la direction et l'administration de l'établissement aux mains des acteurs réels de la pédagogie – d'établir la collégialité spécifique à l'enseignement supérieur. Cette direction collégiale (*propre aux établissements d'enseignement supérieur*) n'a jamais été mise en œuvre dans les écoles d'art, même au sein des écoles nationales.

#### **L'impossibilité à pourvoir le poste de directeur à Perpignan révèle deux choses :**

- les directeurs ne sont nommés que pour appliquer au travers de leur projet d'établissement une politique déterminée par le conseil d'administration où l'ensemble des acteurs (personnels enseignants, étudiants...) sont sous représentés et peu écoutés.

- le poste de direction n'est qu'une fonction managériale et non une fonction d'orientation et d'organisation de la pédagogie.

#### **Qui exerce un pouvoir de contrôle effectif sur le fonctionnement des EPCC ?**

Nous attendrions que l'Etat à Perpignan comme ailleurs joue son rôle – s'il ne le peut pas sur la

structure des EPCC, qu'au moins ils le fasse au titre du contrôle scientifique et pédagogique qu'il est de son devoir d'exercer.

Il faut constater simplement et très nettement que rien n'a été conçu pour structurer et organiser une politique nationale de l'enseignement artistique, que rien ne permet d'entrevoir une organisation territoriale d'une politique nationale.

Il y a un retrait silencieux et, du Ministère de la Culture et de la Communication et, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Tout deux pourtant en charge, à des niveaux différents de l'organisation de la politique d'enseignement supérieur sur tout le territoire.

Il est temps aujourd'hui qu'une décision politique soit prise au risque que ce retrait silencieux soit une retraite et une défaite pour l'enseignement supérieur artistique.

**Nous sommes au moment décisif où il faut changer le statut des écoles !**

Il faut réévaluer réellement le statut des EPCC qui font des écoles des équipements culturels indistincts et construire un véritable statut d'établissement d'enseignement supérieur pour les écoles.

Ce statut, sans contredire à la logique territoriale, permettrait aux écoles d'avoir une garantie fondée sur autre chose que des particularismes locaux et des décisions arbitraires.

***Il est donc possible de ne pas laisser les seuls étudiants sauver l'école de Perpignan mais cela suppose un dépassement de la politique locale, un engagement fort de l'Etat et une décision de transformer les EPCC en véritables établissements d'enseignements supérieurs et non plus simplement comme des équipements servant de variable d'ajustement au budget des collectivités.***



CNEÉA BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2015

adhésion: 30 euros

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

École de ..... Situation d'enseignant .....

Tél (fixe) ..... Tél (mobile) .....

Mail : ..... Fax : .....

Si vous souhaitez recevoir par mail les informations de la CNEEA Vous pouvez participer à la vie de la CNEÉA, et être informé de nos actions sur notre blog [www.cneea.fr](http://www.cneea.fr)

La CNEEA est une association subventionnée par le ministère de la Culture.

**CNEÉA**